

2024 / 2025

PV N°1 du 29/07/24

En PJ : engagements 6X6 / 4X4 / Loisirs / Challenge Hugonnier / Attestation club / Questionnaire adhérent

ASSEMBLEE GENERALE de début de saison

Mardi 01 octobre 2024, 18h30 à l'Espace 101, 101 Boulevard des Etats-Unis 69008 LYON 8.

(2 points de pénalités par équipe pour absence du club 30 minutes après l'horaire de convocation)

 Depuis le COVID, ce point de règlement avait été délaissé. Il sera de nouveau mis en application lors de cette AG.
 Un club ne peut être représenté par un autre.
 Présentation de la licence N-1 pour les anciens adhérents

ADMINISTRATIF :

- ✓ **AFFILIATION = procédure d'adhésion de l'association au Comité du Rhône FSGT**
Tarif : 148.50 € (assurance RC et revue comprise)

1°) Pour les nouveaux clubs :

- **Dès à présent**, créer la structure sur l'extranet : <https://extranet.fsgt.org/nouveau-club/etape-1>
- Puis saisie d'une affiliation à partir du **LUNDI 26 AOÛT 2024**

2°) Pour les ré affiliation :

Saisie de l'affiliation sur <https://extranet.fsgt.org/auth/login> à partir du **LUNDI 26 AOÛT 2024**

Cette année pour un renouvellement, l'affiliation va se résumer à la remplir directement sur l'extranet à partir du **LUNDI 26 AOÛT 2024** date de la bascule entre les deux bases.
 (Fermeture de la base pour maintenance la semaine précédente)

Pour l'ensemble des structures, nouvelles et anciennes, les affiliations seront validées uniquement si tous les documents demandés sont incorporés à la demande. Il s'agit :

- de la déclaration en préfecture ou attestation
- le PV de l'AG élective et la composition du bureau
- les statuts

Vous devrez alors vous acquitter de la somme de 148.50 € (assurance RC et revue comprise) accompagnée du règlement de 6 licences adultes nécessaires pour la validation de votre affiliation (6 x 42.20 € **avec assurance Individuelle accident**) soit un total de 401.70 €.

Le règlement est à effectuer par espèce, chèque ou virement uniquement (pas de règlement par carte bancaire sur le site ni au comité). En cas de règlement par virement, n'hésitez pas à contacter le service comptable du comité pour la demande du RIB.

En cas de règlement par virement, il est impératif de bien préciser dans l'intitulé : le club, l'équipe et l'objet du règlement.

Attention, nous insistons sur le fait qu'aucun règlement ne transite par le site des licences. De même les factures sont éditées par le comité et vous seront transmises par mail ou version papier à l'issue du règlement effectué.

✓ **LICENCES :**

Tarifs saison 2024 / 2025

- Adulte : 18 ans et + (né(e) en 2006 et avant)	42,20 € (38,70 € sans assurance)
- Jeune : de 13 à 17 ans (de 2007 à 2011)	34,80 € (31,30 € sans assurance)
- Enfant : de 0 à 12 ans (né(e) en 2011 et après)	24,30 € (20,80 € sans assurance)

Pour la saisie des licences – une fois l'affiliation validée et réception du mail :

Concernant la prise de licence (nouvel adhérent):

- pour le club accéder à e-licence avec vos codes d'accès.
- pour l'adhérent un lien disponible sur le site ci-après lui permettant de se connecter à E-licence pour effectuer les démarches : <https://www.fsgt.org/>

Sur le site vous trouverez un bouton « je rejoins la FSGT », sur lequel vos licenciés devront cliquer. Les comités et clubs peuvent continuer à effectuer directement cette démarche s'ils le souhaitent.

Cette année pour les renouvellements il suffira de cocher une case.

Pour les clubs, il est important :

de rappeler que **les renouvellements de licences peuvent s'étaler durant tout le mois de septembre sans empêcher la reprise d'activité** : les assurances RC (responsabilité civile) et IA (individuelle accident) sont valables jusqu'à fin septembre 2024 pour les licencié.e.s de la saison écoulées et qui ont pris l'assurance IA!

ATTENTION !!!

La photo sur la licence est obligatoire pour la validation de la licence.

Nous vous invitons pour les associations 2023-2024 à mettre à jour votre fichier adhérent avant la bascule.

ATTENTION !!! Ne pas tenir compte des facturations fédérales qui peuvent être erronées. Seul le référent en matière de règlement financier et de délivrance de facture est le comité.

✓ **CERTIFICAT MEDICAL – Pas de changement :**

Dispositions générales pour les majeurs.res et les mineurs.res :

1ère demande de licence ou renouvellement excepté pour les activités à contraintes particulières :

- - Renseignement annuel d'un questionnaire de santé différent selon s'il s'agit d'une personne majeure ou mineure (à conserver par la.le pratiquant.e).
- - Remise au club/association d'une attestation signée par la.le pratiquant.e et certifiant sur l'honneur de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

En cas de réponse positive à au moins une rubrique du questionnaire de santé, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive daté de moins d'un an est obligatoire

✓ **ASSURANCES :**

Attention !!!

L'assurance Individuelle accident (IA) n'est pas obligatoire, le club n'ayant qu'une simple obligation d'information (article L 321-4 du code du sport) auprès de ses licenciés-es.

Pour les licencié-es qui le souhaitent, la FSGT propose une assurance IA couvrant les frais de santé des pratiquant-es engendrés par un accident lors de pratiques encadrées.

L'assurance IA intervient en complément de la prise en charge des frais par l'assurance maladie et par l'éventuelle assurance / mutuelle individuelle.

Nous vous informons que nous changeons d'assureur à compter de cette année, MDS (mutuelle des sportifs) ayant fermée boutique.

Compte tenu de la perspective d'augmentations conséquentes annoncées par les assureurs sur les tarifs des contrats assurance individuelle accident (IA), assistance rapatriement (AR) et de responsabilité civile individuelle, l'AG fédérale a décidé d'augmenter le tarif globalisé de ces trois assurances individuelles de 0,30 € (de 3,20 € à 3,50 €).

Sachez également et soyez vigilant sur ce point en tant que responsable associatif, que jusqu'à présent l'assurance FSGT couvrait également notre pratique dans la sphère familiale pour toutes activités sportives exercées en dehors de la pratique FSGT.

CELA NE SERA PLUS LE CAS.

Les adhérents souscrivant à l'IA FSGT seront dorénavant couverts uniquement pour une pratique exercée dans le cadre de la FSGT.

Par conséquent nous vous invitons à inciter vos licenciés qui ne prendraient pas l'IA à vérifier leur contrat personnel afin de vérifier s'ils sont bien couverts pour la pratique sportive en compétition.

Le comité vous informe également de la dissolution du CORPS club emblématique et un point d'appui important pour le comité (environ 500 adhérents et des installations qui disparaissent)

Baisse de la fréquentation du siège par les clubs et les licenciés

Si une embauche devait être à l'étude il s'agirait d'un mi-temps orienté sur la communication.

✓ **CONTRÔLE D'HONORABILITÉ :**

« Le contrôle d'honorabilité des bénévoles se fait au titre des articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1 du code du sport.

Ces articles précisent que les activités d'éducateur sportif (**éducateur, entraîneur, animateur, encadrant** ...) ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant de club ou de fédération) sont interdites à toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un délit visé à l'article L.212-9 du code du sport :

- agressions sexuelles ;
- trafic de stupéfiants ;
- risques causés à autrui ;
- proxénétisme et infractions assimilées ;
- mise en péril de mineurs ;
- usage illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants et incitation à commettre ce délit (confirmé récemment par le Conseil constitutionnel saisi par une QPC) ;
- délit de dopage et infractions connexes ;
- fraude fiscale. »

Par conséquent, les encadrants et/ou responsables d'équipes sont également concernés. La question a été expressément posée à notre référent national en charge de cette thématique.

En application de cette réglementation les démarches concernant ce contrôle d'honorabilité concernent effectivement vos responsables et encadrants d'équipes.

CHALLENGE HUGONNIER 2024 :

Nous rappelons que ce tournoi a pour objectif de voir évoluer et s'affronter des équipes ayant des souhaits d'intégration de poules. Attention cependant, la participation à cette compétition ne valide pas obligatoirement les souhaits émis par les clubs quant aux montées ou maintien dans une poule d'une ou plusieurs équipes mais y contribue si des places se libèrent et/ou fonction de la composition des poules. Les équipes participantes seront prioritaires. Ce tournoi permet également d'intégrer de nouvelles équipes à un niveau souhaité.

La feuille d'engagement est jointe à ce PV.

Engagement à retourner au plus tard pour le **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**.

Le club SMCV se porte candidat pour l'organiser et nous l'en remercions très sincèrement.

Il se déroulera le :

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 au Gymnase de la Chanal, 200 Rue de la Tuilliére, 01700 Miribel

CHAMPIONNAT 2024 / 2025 :

Championnat 6X6:

Tarifs engagements 6X6 inchangés:

- 1^{ère} équipe 80,00 €
- 2^{ème} équipe 65,00 €
- 3^{ème} équipe et les suivantes 50,00 €

➤ Pour toutes les équipes :

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées à la FSGT **avant le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 (délai de rigueur)** et accompagnés impérativement du règlement correspondant.
Vous pouvez dès à présent nous adresser vos engagements par mail suivi du règlement par virement.

Important : les équipes ne pouvant déborder de leurs créneaux horaires (occupation par un autre club ou fermeture du gymnase) **doivent le mentionner sur la feuille d'engagement.**

➤ Pour les anciennes équipes :

Si vous avez des souhaits particuliers (renonciation de montée, fusion ou scission d'équipe, alternance entre 2 équipes etc.), merci de le préciser à l'endroit indiqué sur la feuille d'engagement. Lors de l'élaboration des calendriers, nous essayerons d'en tenir compte.

➤ A ne pas faire :

Engager 2 équipes sur la même feuille.

Règlement sportif:

Si vous souhaitez apporter des modifications, remarques etc. veuillez nous faire part de vos suggestions au plus tard pour le 16 septembre 2024 par mail. Vos retours seront abordés si nécessaire lors de l'AG

Championnat 4X4:

Engagement : 30,00 €

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées au comité avant le **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024** (délai de rigueur) et accompagnées impérativement du règlement correspondant. Pour cela nous espérons au minimum 6 équipes.

ATTENTION !!!

L'alternance avec une autre équipe ne pourra être prise en compte lors de l'élaboration du championnat. Un calendrier est donné à titre indicatif en début de saison.

Les équipes devront respecter la date butoir mentionnée dans le calendrier pour jouer la rencontre. Libre à elles de trouver la date avec l'équipe adverse. (Plus de détails sur le règlement à la rentrée : nombre de report, pénalité, mutations, etc.)

Poule loisirs:

Nous créons une poule loisirs sans notion de compétition donc pas de montée ni descente.
Un calendrier sera communiqué avec des dates de rencontres informelles et aléatoires (pas d'obligation de matchs et les dates peuvent être modifiés, de même pour l'ordre des rencontres)

Engagement : 30,00 €

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées au comité avant le **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024** (délai de rigueur) et accompagnées impérativement du règlement correspondant.

FORMATIONS :

⊕ Arbitrage:

Elle aura lieu le **SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024** au comité dans un premier temps. Il s'agira d'une formation théorique, sur une journée.
Cependant si un club peut accueillir cette formation en proposant un gymnase avec une salle attenante alors nous pourrions envisager une partie pratique.

⊕ PSC1 : à confirmer

FEDERAL 2024-2025:

Championnat de France FSGT – 6X6 :

Les Phases Finales se dérouleront sur un week-end situé entre début mai et mi-juin, la date n'est pas encore déterminée, nous vous la communiquerons dès que possible.

- > **1ER TOUR** : samedi 18 janvier 2025
- > **2ÈME TOUR** : samedi 22 mars 2025
- > Phases finales : les 10 et 11 mai 2025 (sous réserve)

Championnat de France FSGT – 4X4 :

31 mai et 1^{er} juin 2025 (sous réserves)

Coupe fédérale volley jeunes FSGT:

7 et 8 juin 2025 à Landerneau (29)

APPEL A CANDIDATURES:

Il est nécessaire que cette commission soit constituée au minimum de 5 personnes.

Elle aura pour fonction de :

- constituer les poules, réunion à programmer avant l'AG (environ 1h30)
- une personne présente lors des comités directeurs du comité (1 réunion tous les 2 mois)
- une sous-commission de discipline (5 personnes, si possible pas forcément les mêmes en charges de l'activité, en présentielles en cas de gros dossiers)
- pour l'accueil de l'AG de fin de saison (fin juin 2025).
- et enfin, des référents de poules en charge de la saisie des résultats et le suivi des rencontres des poules dont ils en auront la gestion (saisie des résultats à distance)

Donc amis VOLLEYEURS n'hésitez pas à faire acte de candidature par mail au plus tard pour le 02/09/2024. Une réunion d'organisation est programmée le MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2024 à 18h15 au comité.

ANNONCE:

TOURNOIS

Pour l'annonce de vos tournois (diffusion de l'information) sur PVS et sur le site, le site du club devra faire apparaître le logo du comité et/ou comporter un lien vers notre site.

Fermeture du comité pour congés:

Du mercredi 31 Juillet au dimanche 01 Septembre 2024

Durant cette période, n'hésitez pas à nous joindre par mail.
Ces derniers seront relevés régulièrement.



NOUS VOUS SOUHAITONS
A VOUS, DIRIGEANTS, A VOS JOUEUR (SES) ET A VOS FAMILLES
DE TRES BONNES VACANCES !!!!